



## Enrichissement sans cause

Par **Marie Antoinette**, le **18/11/2016** à **16:09**

Bonjour,

Après le décès de ma mère, veuve à l'âge de 39 ans et vivant depuis dans la précarité, j'ai découvert en recevant la déclaration de succession préparée par le notaire, que ma mère possédait un patrimoine beaucoup plus élevé qu'elle ne le prétendait, alors que je l'ai aidée financièrement pendant plus de 35 ans.

Selon la loi, mais très injustement, la succession est à partager à égalité avec ma demi-soeur qui a rompu avec ma mère il y a plus de 40 ans sans jamais se préoccuper d'elle. Ma demi-soeur n'a donc jamais rempli son obligation alimentaire envers notre mère.

Il paraîtrait que la demande de créance d'assistance semble difficile à obtenir. Une autre solution qui m'a été suggérée : l'enrichissement sans cause.

Qu'en pensez-vous et avez-vous d'autres suggestions ?

Merci.